



## **RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

Le présent règlement s'applique à l'ensemble des personnes présentes au Château Hermitage de Combas, quelle que soit leur qualité. Le Château Hermitage de Combas est un domaine privé proposant la location de gîtes et appartements meublés 4\* et 5\*. Le fait de séjourner ou de pénétrer dans l'enceinte de l'établissement implique l'acceptation du présent règlement et l'engagement de s'y conformer. Toute infraction peut entraîner l'expulsion immédiate, sans remboursement, avec intervention des forces de l'ordre si nécessaire.

### **1. Conditions d'admission**

L'accès au domaine est subordonné à une réservation confirmée par l'établissement. Le Château Hermitage de Combas se réserve le droit de refuser une réservation contraire à l'esprit familial du site.

### **2. Formalités de police**

Toute personne devant séjourner au moins une nuit doit, au préalable, présenter à la réception une pièce d'identité en cours de validité et remplir les formalités exigées.

Les mineurs non accompagnés de leur(s) parent(s) ou tuteur(s) ne sont pas admis, leur garde devra être assurée pendant toute la durée du séjour. Une autorisation parentale n'est pas acceptée.

### **3. Redevances**

Les redevances doivent être payées à la réception. Leur montant est fixé selon le tarif en vigueur lors de la réservation. Toute personne majeure est soumise au règlement de la taxe de séjour et de l'éco-participation dont le règlement s'effectue au plus tard au moment du règlement du solde du séjour. Les usagers sont invités à prévenir la réception de leur départ au plus tard la veille. Pour tout départ en dehors des heures d'ouverture de la Réception le paiement doit être effectué la veille avant 18 heures.

### **4. Réception**

La réception est ouverte tous les jours (horaires précisés sur place ou sur le site internet). Elle vous fournit toute information utile à votre séjour : activités, services, événements, documentation touristique. Un registre de réclamations est disponible sur demande.

### **5. Installation et séjour**

L'accès à votre hébergement s'effectue de 14h à 17h avec remise des clés garantie pour 17h. Le départ s'effectue avant 10h.

Le ménage de fin de séjour est inclus dans toutes les réservations cependant nous demandons de laisser l'appartement dans un état correct de propreté. Vous bénéficierez donc d'un kit de nettoyage incluant : aspirateur, serpillère, seau, balais, torchon, ainsi qu'une pastille de lave-vaisselle, un échantillon de produit pour le sol et de liquide vaisselle.

## **6. Bruit et tranquillité**

Les usagers du Château Hermitage de Combas sont instamment priés d'éviter tout bruit et toute discussion qui pourraient gêner leurs voisins. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Le silence doit être total entre 23 heures et 7 heures. Tout tapage nocturne est interdit.

## **7. Animaux**

Les animaux ne doivent pas être laissés en liberté. Leur comportement ne doit pas nuire à la tranquillité, à la sécurité ni à la propreté du château ainsi que des appartements et gîtes. Les animaux ne doivent en aucun cas monter sur les canapés, lits et fauteuils. Leurs déjections doivent être ramassées par leur propriétaire.

Ils doivent être tenus en laisse en permanence. Ils sont interdits dans le parc, autour de la piscine et du court de tennis.

Les chiens de 1ère et de 2ème catégorie sont interdits. Sont acceptés : 1 chien de maximum 23kg ou 2 chiens de moins de 10 kg. Pour tout animal, un supplément ainsi que le carnet de vaccination sera demandé.

## **8. Piscine**

La piscine est ouverte de 10h à 20h. Elle est non surveillée : la baignade se fait sous l'entière responsabilité des usagers.

### **Accès**

L'accès à la piscine est gratuit et strictement réservé à la clientèle qui devra se conformer au règlement intérieur (affiché à l'entrée du pédiluve).

L'entrée se fait par le pédiluve et la douche est obligatoire.

Les animaux sont strictement interdits dans l'enceinte de l'espace aquatique.

Le port du short de bain est strictement interdit. Seuls les maillots de bain (une pièce ou bikini pour les femmes, slips de bain pour les hommes) sont autorisés. Seuls les jeunes enfants « propres » ou équipés de couches spéciales pour la baignade sont autorisés à se baigner.

Il est interdit de manger, fumer, cracher ou jeter des détritrus.

Les boissons sont autorisées, sauf les bouteilles en verre.

Le Château décline toute responsabilité en cas d'accident dans l'enceinte de la piscine.

Pour le confort de tous, il est interdit de laisser ses effets personnels (serviettes, sacs...) sur les transats et chaises des espaces aquatiques sans être présent dans l'enceinte de celui-ci.

### **Responsabilité**

Pour leur propre sécurité, les usagers de la piscine sont priés de se conformer au règlement intérieur. Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents qui en assument la surveillance, sous leur responsabilité exclusive.

La Direction ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident.

#### Il est interdit :

- D'importuner les usagers par des jeux ou des actes bruyants, dangereux ou immoraux
- De pousser ou de jeter à l'eau les usagers
- De courir, crier, plonger, lancer de l'eau, jouer au ballon
- De simuler la noyade

Les bouées et bateaux gonflables ne sont pas autorisés (sauf bouées bébé).

## **9. Spa**

L'accès au Spa est réglementé. Voir règlement intérieur à l'entrée du Spa.

Les personnes de moins de 16 ans bénéficient d'une plage horaire spécifique.

## **10. Le parc**

Le parc est accessible uniquement durant les horaires d'ouverture indiqués.

Il est interdit aux animaux. Il est formellement interdit de fumer dans le parc.

## **11. Visiteurs**

Les visiteurs doivent se présenter à la réception. L'accès aux équipements (piscine, tennis) peut être soumis à un supplément. Toute personne non déclarée est interdite d'accès.

## **12. Barbecues et équipements**

Seules les planchas mises à disposition dans les hébergements CLASSIQUE, SUPÉRIEUR et DELUXE sont autorisées. Les barbecues ou planchas externes sont interdits. Il est interdit d'utiliser des appareils dangereux ou non conformes.

## **13. Véhicules électriques/hybrides**

Des bornes de recharge spécifiques sont à votre disposition.

## **14. Respect des lieux**

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du Château Hermitage de Combas.

Une bonne tenue est exigée de tous. Le vacancier sera tenu responsable de tout mauvais comportement ainsi que des infractions au présent règlement concernant ses accompagnants ou ses invités.

Il est demandé :

- de ne pas fumer dans les appartements.
- de ne pas sortir le mobilier intérieur ou de modifier l'aménagement et la décoration des appartements.
- de ne pas occasionner de gênes ou de dégâts dans l'enceinte du château et ses abords immédiats.
- de se conformer aux modalités de départ, indiquées dans les conditions générales de vente.
- de surveiller vos enfants et vos jeunes pendant leurs vacances en leur faisant connaître et appliquer le règlement.

Chaque vacancier devra utiliser le matériel mis à sa disposition conformément à son usage et s'abstenir de provoquer des dégradations.

Les ordures ménagères, les déchets de toute nature, les papiers doivent être déposés dans le local poubelle en respectant le tri sélectif situé à l'entrée du château; les sacs poubelles ne doivent pas être laissés devant les appartements.

Les plantations, les espaces verts et les décorations florales doivent être respectés.

L'étendage doit être discret et ne pas gêner les voisins.

La Direction se réserve le droit de visiter les hébergements à tout moment.

## **15. Dégradations et responsabilités**

Toute dégradation fera l'objet d'une facture de réparation et sera à la charge du client, par le biais de son assurance ou non.

## **16. Espaces jeux**

Aucun jeu violent, ou gênant, ne peut être organisé dans l'enceinte de l'établissement. Une aire de jeux est à la disposition des enfants sous la seule responsabilité de leurs parents. Il est impératif de respecter les tranches d'âge de chaque jeu.

## **17. Sécurité**

### **Incendie**

Les feux ouverts (bois, charbon, etc.) et jets de cigarettes sont rigoureusement interdits. Il est également interdit d'utiliser un équipement qui puisse être dangereux, toxique, causer un désagrément quelconque aux autres vacanciers. En cas d'incendie, aviser immédiatement la Réception ou tout membre du personnel. Les extincteurs sont utilisables en cas de nécessité.

### **Vol**

Le château ne peut en aucun cas être tenu responsable des pertes ou des vols d'objets

personnels pendant le séjour. La Direction décline donc toute responsabilité en cas de vol ou dommage causé par un tiers à une personne, un véhicule ou tout autre objet à l'intérieur de l'établissement.

**Consommation de substances**

Il est formellement interdit de consommer, détenir ou faire usage de substances illégales et de tout produit à base de CBD (huile, fleurs, e-liquides, compléments alimentaires, etc.) dans l'enceinte du château.

**Santé et urgence**

Une trousse de secours et un défibrillateur se trouvent à la Réception. Un deuxième défibrillateur est installé à la salle de réception l'Orangerie.

## **18. Infraction au règlement intérieur**

Le règlement intérieur fait partie intégrante des obligations contractuelles rattachées au contrat d'hébergement.

Dans le cas où un résident perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, le gestionnaire ou son représentant pourra oralement, ou par écrit s'il le juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles. En cas d'infraction grave (telle que des insultes envers les vacanciers ou membres du personnel, dénigrement du château...) ou répétée au présent règlement, le gestionnaire pourra résilier le contrat de location sans remboursement du séjour. Il en va de même pour les personnes qui auraient donné de fausses informations concernant les occupants de l'hébergement. En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre.



## **INTERNAL RULES**

These rules apply to all individuals present at the Château Hermitage de Combas, regardless of their status. The Château Hermitage de Combas is a private estate offering 4\* and 5\* furnished holiday rentals. Entering or staying on the premises implies acceptance of these rules and a commitment to abide by them. Any violation may result in immediate expulsion without refund and the intervention of law enforcement if necessary.

### **1. Admission Conditions**

Access to the estate is subject to a reservation confirmed by the establishment. The Château Hermitage de Combas reserves the right to refuse any reservation that goes against the family-oriented spirit of the site.

### **2. Police Formalities**

Any person staying at least one night must present a valid ID at reception and complete the required formalities.

Minors unaccompanied by their parent(s) or guardian(s) are not admitted and must be looked after throughout the stay. Parental authorisation is not accepted.

### **3. Fees**

All fees must be paid at the reception. Rates are based on the prices in effect at the time of booking. All adults must pay a tourist tax and eco-participation fee, which must be settled at the latest when paying the remaining balance of the stay. Guests are asked to inform the reception of their departure no later than the day before. For departures outside reception hours, payment must be made by 6:00 PM the day before.

### **4. Reception**

Reception is open daily (hours are posted on-site or on the website). It provides useful information regarding your stay: activities, services, events, tourist brochures. A complaints log is available upon request.

### **5. Accommodation and Stay**

Check-in is from 2:00 PM to 5:00 PM, with key handover guaranteed by 5:00 PM.  
Check-out is before 10:00 AM.

End-of-stay cleaning is included in all bookings; however, guests are expected to leave the apartment in a reasonably clean state. A cleaning kit is provided, including: vacuum cleaner, mop, bucket, broom, dish towel, a dishwasher tablet, and samples of floor cleaner and dish soap.

## **6. Noise and Quiet Hours**

Guests must avoid any noise or conversation that may disturb their neighbors. Sound devices should be adjusted accordingly. Absolute silence is required between 11:00 PM and 7:00 AM. Night disturbances are strictly forbidden.

## **7. Animals**

Animals must not be allowed to roam freely. Their behaviour must not be detrimental to the peace, safety or cleanliness of the château, flats or gîtes. Animals must not go on couches, beds, or armchairs. Their waste must be collected by their owner.

Animals must be leashed at all times. They are not allowed in the park, near the pool, or the tennis court.

Dogs of categories 1 and 2 (dangerous dogs) are prohibited. Permitted: 1 dog up to 23 kg or 2 dogs under 10 kg. For any animal, a fee and proof of vaccination will be required.

## **8. Swimming Pool**

The pool is open from 10:00 AM to 8:00 PM. It is unsupervised: users are entirely responsible for their own swimming.

### **Access**

The pool is free and strictly reserved for guests. Users must follow the posted rules (at the footbath entrance).

Entry is via the footbath and showering is mandatory.

Animals are strictly prohibited in the pool area.

Swim trunks are strictly prohibited. Only swimsuits (one-piece or bikini for women, swim briefs for men) are allowed. Only potty-trained young children or those wearing swim diapers are permitted to enter the water.

It is forbidden to eat, smoke, spit, or litter.

Drinks are allowed except in glass bottles.

The Château declines all responsibility in the event of an accident in the pool area.

To ensure everyone's comfort, personal items (towels, bags...) must not be left on lounge chairs or seats unless the guest is present.

### **Responsibility**

For their own safety, pool users must comply with the internal rules. Minors must be accompanied by their parents, who are solely responsible for their supervision.

The Management cannot under any circumstances be held responsible in the event of an accident.

The following are strictly forbidden:

- Disturbing other users with loud, dangerous, or indecent behavior
- Pushing or throwing others into the water
- Running, shouting, diving, splashing, or playing ball games
- Faking drowning

Inflatable rings and inflatable boats are not permitted (except baby rings).

## **9. Spa**

Spa access is regulated. Please refer to the rules posted at the Spa entrance.

Persons under 16 may access the Spa only during specific time slots.

## **10. The Park**

The park is accessible only during the posted hours.

Animals are not allowed. Smoking is strictly forbidden in the park.

## **11. Visitors**

Visitors must report to reception. Access to amenities (pool, tennis) may require an additional fee. Unregistered individuals are not permitted on the premises.

## **12. Barbecues and Equipment**

Only the planchas provided in CLASSIQUE, SUPÉRIEUR, and DELUXE accommodations are allowed.

External barbecues or planchas are forbidden. The use of dangerous or non-compliant devices is prohibited.

## **13. Electric/Hybrid Vehicles**

Charging stations are available on-site.

## **14. Respect for the Premises**

Everyone must avoid actions that could harm the cleanliness, hygiene, and appearance of the Château Hermitage de Combas.

Appropriate attire is required at all times. Guest will be held responsible for any misbehaviour or infringement of these rules by accompanying persons or guests.

It is required:

- Not to smoke inside apartments
- Not to remove interior furniture or alter the layout and decoration of the flats. Not to cause disturbance or damage to the premises
- Not to cause any inconvenience or damage to the castle and its immediate surroundings.
- To comply with the departure conditions set out in the general terms and conditions of sale.
- To supervise your children and young people during their holiday by making them aware of and applying the rules.

All guests must use the equipment provided in accordance with its intended purpose and refrain from causing any damage.

Household waste and all trash, papers must be placed in the designated bin area near the château entrance, following proper sorting. Garbage bags must not be left outside the apartments.

Plants, green spaces, and floral decorations must be respected.

Clothes drying must be discreet and not disturb neighbors.

The Management reserves the right to inspect the accommodations at any time.

## **15. Damages and Liability**

Any damage will be billed to the customer for repair, whether or not through insurance.

## **16. Play Areas**

Violent or disruptive games are not permitted on-site. A playground is available for children under the sole supervision of their parents. Age restrictions on the equipment must be respected.

## **17. Safety**

### **Fire**

Open flames (wood, charcoal, etc.) and cigarette butts are strictly prohibited. It is also forbidden to use equipment that could be dangerous, toxic or cause any inconvenience to other guests. In case of fire, immediately notify reception or staff. Fire extinguishers are available for emergencies.

### **Theft**

The Château is not responsible for lost or stolen items during your stay. Management declines all liability for theft or damage caused by third parties to individuals, vehicles, or belongings on the premises.

**Substance Use**

It is strictly forbidden to consume, possess, or use illegal substances or any CBD-based products (oils, flowers, e-liquids, supplements, etc.) on the estate.

**Health and Emergencies**

A first aid kit and defibrillator are located at the Reception. A second defibrillator is installed at the "L'Orangerie" reception hall.

**18. Violation of the Internal Rules**

The house rules are an integral part of the contractual obligations attached to the accommodation contract.

In the event of a resident disrupting the stay of other users or failing to comply with the provisions of these house rules, the manager or his representative may give the resident formal notice orally, or in writing if he deems it necessary, to cease the disturbance. In the event of a serious breach (such as insults to holidaymakers or members of staff, disparagement of the château, etc.) or repeated breach of these rules, the manager may terminate the rental contract without refund of the stay. The same applies to persons who have given false information concerning the occupants of the accommodation. In the event of a criminal offence, the manager may call in the police.